



Distr. générale  
27 avril 2022  
Français  
Original : anglais



**Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité  
de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance**  
Stockholm, 2 et 3 juin 2022  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*  
**Organisation des travaux**

## Questions d'organisation et de procédure

### Note du Secrétariat

1. Les propositions énoncées dans la présente note ont été formulées sur la base de la résolution [75/326](#).

## I. Élection du Bureau

2. La réunion internationale élit deux présidents et les autres membres du Bureau conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Le paragraphe 5 de la résolution [75/326](#) de l'Assemblée générale prévoit que seront élus, parmi les représentants des États participant à la réunion internationale, les membres du Bureau suivants : deux présidents, dont une personne venant de Suède et une du Kenya<sup>1</sup>, et huit vice-présidents, dont l'un sera nommé rapporteur général.

## II. Règlement intérieur

3. L'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution [75/326](#), que son règlement intérieur et sa pratique établie s'appliquaient *mutatis mutandis* aux travaux de la réunion internationale.

\* [A/CONF.238/1](#).

<sup>1</sup> Deux membres de chacun des groupes suivants : États d'Afrique ; États d'Asie et du Pacifique ; États d'Europe orientale ; États d'Amérique latine et des Caraïbes ; États d'Europe occidentale et autres États. Par suite de l'élection des présidents, il est toutefois attribué une vice-présidence de moins aux régions auxquelles appartiennent les personnes élues à la présidence.



### **III. Adoption de l'ordre du jour**

4. La réunion internationale sera saisie, pour adoption, de l'ordre du jour provisoire (A/CONF.238/1), comme l'a recommandé l'Assemblée générale dans sa résolution 75/326.

### **IV. Organisation des travaux**

#### **A. Dates et lieu**

5. La réunion internationale se tiendra à Stockholm les 2 et 3 juin 2022. Elle s'articulera autour du thème suivant : « Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance ». Dans sa résolution 75/326, l'Assemblée générale a encouragé la participation au plus haut niveau possible.

6. La réunion internationale se déroulera au centre Stockholmsmässan<sup>2</sup>, situé à l'adresse suivante : Mässvägen 1, Älvsjö (Stockholm).

#### **B. Moment réservé à la commémoration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement**

7. Le 2 juin à 9 heures dans la salle des séances plénières, avant l'ouverture officielle de la réunion internationale, un moment sera consacré à la commémoration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm du 5 au 16 juin 1972.

#### **C. Séances plénières**

8. La réunion internationale comportera en tout quatre séances plénières, qui se tiendront comme suit :

Jeu­di 2 juin, de 9 h 30 à 13 heures et de 15 heures à 18 heures ;

Vendredi 3 juin, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 19 heures.

9. Toutes les séances plénières se dérouleront dans la salle des séances plénières.

10. La séance d'ouverture de la réunion internationale, qui se tiendra pendant la première séance plénière prévue dans la matinée du jeudi 2 juin, sera consacrée à l'examen de toutes les questions de procédure et d'organisation, dont l'adoption de l'ordre du jour, l'élection des deux présidents de la réunion internationale, l'élection du Bureau, selon qu'il conviendra, la nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs, les dispositions concernant l'établissement du rapport de la réunion internationale et les questions diverses. Les présidents de la réunion internationale, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil économique et social et la Secrétaire générale de la réunion internationale feront des déclarations à la première séance plénière.

11. Les quatre séances plénières seront consacrées aux déclarations faites dans le cadre du débat général. La liste des orateurs et oratrices des séances plénières sera établie dans l'ordre des demandes d'inscription, conformément au protocole habituel

---

<sup>2</sup> Voir [www.stockholmsmassan.se](http://www.stockholmsmassan.se).

selon lequel les chefs d'État et de gouvernement prennent la parole en premier, suivis des autres chefs de délégation. L'Union européenne sera inscrite sur cette liste. Le temps imparti pour les déclarations sera de trois minutes pour les délégations parlant en leur nom propre et de cinq minutes pour les délégations s'exprimant au nom d'un groupe d'États. Il convient de noter que le microphone pourrait être coupé lorsque des orateurs et oratrices dépassent le temps de parole imparti.

12. Comme le prévoit la résolution [75/326](#) de l'Assemblée générale, si le temps le permet, des représentants d'autres organisations intergouvernementales, d'institutions financières internationales, d'organes internationaux, des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que d'organisations non gouvernementales, de grands groupes et d'autres parties prenantes feront également des déclarations lors des séances plénières, conformément à la pratique établie de l'Assemblée générale.

13. À la dernière séance plénière, qui se tiendra le vendredi 3 juin, les présidents de la réunion internationale présenteront le résumé des débats, suivi par l'adoption du rapport de la réunion internationale.

#### **D. Dialogues de haut niveau**

14. Trois dialogues de haut niveau se tiendront parallèlement aux séances plénières, comme suit :

Jeudi 2 juin, de 15 heures à 18 heures ;

Vendredi 3 juin, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

15. Tous les dialogues de haut niveau se tiendront dans la salle Victoria.

16. Les dialogues de haut niveau auront pour thèmes :

Dialogue de haut niveau 1 : Réfléchir au besoin urgent d'agir en faveur d'une planète saine et de la prospérité de toutes et de tous ;

Dialogue de haut niveau 2 : Parvenir à un relèvement durable et inclusif après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ;

Dialogue de haut niveau 3 : Accélérer la mise en œuvre du volet environnemental du développement durable dans le cadre de la décennie d'action et de réalisations en faveur des objectifs de développement durable.

17. La note de cadrage et les documents de référence pour les dialogues de haut niveau seront publiés sous les cotes [A/CONF.238/3](#), [A/CONF.238/4](#), [A/CONF.238/5](#) et [A/CONF.238/6](#).

18. Chaque dialogue de haut niveau sera présidé par deux coprésidents, soit une personne issue d'un pays en développement et une personne issue d'un pays développé, qui seront nommés par les deux présidents de la réunion internationale. Le Président de l'Assemblée générale<sup>3</sup> a transmis l'annonce faite par les coorganisateur de la réunion internationale (le Kenya et la Suède) concernant les six coprésidents des dialogues de haut niveau, dans une lettre datée du 17 février 2022 adressée à tous les représentants permanents et observateurs permanents auprès de l'ONU à New York.

19. Les trois dialogues de haut niveau seront interactifs et multipartites. Un certain nombre d'intervenants y seront représentés ; ils contribueront à situer le contexte de

<sup>3</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/pga/76/2022/02/17/letter-from-the-president-of-the-general-assembly-stockholm50-leadership-dialogue-co-chairs/>.

chacun des dialogues et participeront aux débats. Chaque dialogue sera divisé en deux parties et débutera par les exposés des intervenants, suivis d'un débat interactif entre les États et les autres parties prenantes. Les participants sont invités à faire part de leurs expériences et des initiatives qu'ils ont prises pour protéger la planète et contribuer au développement durable, y compris à un relèvement durable, résilient et inclusif après la pandémie. Ils sont également encouragés à recommander des mesures audacieuses en faveur d'une planète saine et de la prospérité de toutes et tous.

20. Les dialogues de haut niveau sont ouverts à tous les participants accrédités pour participer à la réunion internationale. Compte tenu de la disposition des sièges dans la salle Victoria, une liste d'orateurs et d'oratrices sera établie et communiquée avant la réunion, et seules les personnes qui y sont inscrites auront un siège attribué dans la salle. Une attention particulière sera accordée à l'équilibre géographique et à la représentation équilibrée des femmes et des hommes ainsi qu'à l'équilibre entre les intervenants issus d'États participants et ceux issus de parties prenantes.

21. Les résumés des dialogues de haut niveau seront présentés à la séance plénière de clôture de la réunion internationale par les coprésidents concernés et figureront dans le rapport final sur les travaux de la réunion.

## **E. Calendrier des travaux de la réunion internationale**

22. On trouvera dans l'annexe à la présente note un projet de calendrier des travaux de la réunion internationale. Des informations actualisées seront publiées sur le site Web de Stockholm+50 et annoncées dans l'édition quotidienne de l'édition Stockholm+50 du *Journal des Nations Unies*.

## **F. Organisation des séances, réunions parallèles et autres manifestations liées à la réunion internationale**

23. Afin de garantir l'utilisation la plus efficace possible des ressources disponibles, il est essentiel que toutes les réunions commencent à l'heure.

24. Les réunions parallèles et autres manifestations, notamment les manifestations parallèles, se tiendront aux mêmes heures que les séances plénières et les dialogues de haut niveau.

25. Diverses manifestations parallèles se tiendront pendant la réunion internationale en marge des séances ; elles seront organisées par des États Membres, des entités des Nations Unies, des organisations de la société civile, des établissements universitaires, des groupes de réflexion et d'autres groupes de parties prenantes qui sont accrédités et inscrits à la réunion internationale. Ces manifestations se dérouleront sous l'entière responsabilité de l'entité organisatrice.

26. La liste complète des manifestations parallèles sera publiée sur le site Web de la réunion internationale. Cinq salles situées sur place accueilleront une cinquantaine de manifestations parallèles, soit au maximum cinq manifestations parallèles par salle et par jour.

27. Un pôle d'action multipartite sur les chaînes de valeur durables sera installé sur le site de la réunion internationale ; des manifestations seront organisées dans ce cadre en marge des séances. Les manifestations liées au pôle d'action seront organisées par des États Membres, des entités des Nations Unies, des organisations de la société civile, des entreprises et d'autres groupes de parties prenantes qui sont accrédités et inscrits à la réunion internationale. Ces manifestations se dérouleront sous l'entière responsabilité de l'entité organisatrice.

28. Le programme du pôle d'action sera disponible sur le site Web de Stockholm+50.

## **V. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs**

29. Les membres de la Commission de vérification des pouvoirs seront nommés conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale. La composition de cette instance sera fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session.

## **VI. Participants**

30. Les États Membres de l'ONU, les membres des institutions spécialisées des Nations Unies et des parties aux accords multilatéraux sur l'environnement, les organisations et autres entités ayant reçu une invitation permanente à participer en qualité d'observatrices aux sessions et travaux de l'Assemblée générale, les organisations intergouvernementales, les institutions financières internationales et les organes internationaux qui ont été accrédités pour participer à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, au Sommet mondial pour le développement durable, à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, au Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, à la Conférence de haut niveau des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, à la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, à la réunion préparatoire de 2020 en vue de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, et aux précédentes conférences des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenues à la Barbade, à Maurice et au Samoa, ceux qui ont été invités à participer aux sessions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ainsi que ceux qui ont été accrédités tout spécialement pour participer à la réunion internationale peuvent participer en qualité d'observateurs.

31. Les organes de l'ONU, les organisations non gouvernementales et les grands groupes énoncés dans l'action 21 et dotés du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, ceux qui ont été accrédités pour participer aux conférences et sommets visés au paragraphe 26 ci-dessus, les organisations non gouvernementales qu'intéresse le domaine de l'environnement et qui ont été invitées aux précédentes sessions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ainsi que celles qui ont été accréditées tout spécialement pour la réunion internationale peuvent participer en qualité d'observateurs.

## **VII. Secrétariat**

32. Dans sa résolution [75/280](#), l'Assemblée générale a prié le Programme des Nations Unies pour l'environnement de coordonner l'appui fourni à l'organisation de

la réunion internationale, avec le soutien approprié du Secrétariat et des autres entités des Nations Unies compétentes.

33. La Secrétaire générale de la réunion internationale sera chargée de coordonner l'appui fourni par le Secrétariat à l'organisation de celle-ci, en coopération avec les personnes représentant les présidents et les vice-présidents. En octobre 2021, le Secrétaire général de l'ONU a nommé la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement Secrétaire générale de la réunion internationale.

34. Le Secrétaire de la réunion internationale sera le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

## VIII. Documentation

35. Conformément à la pratique suivie lors de précédentes conférences des Nations Unies, la documentation officielle de la réunion internationale comprendra les documents parus avant, pendant et après celle-ci.

36. Conformément à la pratique suivie lors de précédentes conférences des Nations Unies et comme précisé dans l'annexe II de la résolution 75/326 de l'Assemblée générale, il est recommandé que la réunion internationale adopte un rapport contenant les décisions de procédure, un compte rendu succinct des débats et une présentation des travaux et des mesures prises en séance plénière.

37. Les résumés des séances plénières et des dialogues de haut niveau devront également figurer dans le rapport de la réunion internationale.

38. Tous les documents de la réunion internationale seront disponibles sur le site Web de Stockholm+50.

## IX. Couverture médiatique

39. Le Département de la communication globale du Secrétariat et la Division de la communication du Programme des Nations Unies pour l'environnement établira des dossiers de presse à l'intention des journalistes couvrant la réunion internationale. En outre, des communiqués de presse seront publiés régulièrement à l'issue des séances plénières, des dialogues de haut niveau, du moment réservé à la commémoration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et d'autres manifestations. Toutes les informations utiles seront disponibles sur le site Web de Stockholm+50.

40. Les séances plénières, les dialogues de haut niveau, le moment réservé à la commémoration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et les conférences de presse seront diffusés en direct dans la salle de presse ; ils seront également diffusés par la télévision en ligne des Nations Unies<sup>4</sup>. Le programme des points et conférences de presse sera annoncé le moment venu.

---

<sup>4</sup> <http://webtv.un.org>.

## Annexe

**Projet de calendrier des travaux de la réunion internationale  
« Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité  
de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance »**

**Stockholm, 2 et 3 juin 2022**

---

*Date et heure*


---

*Point de l'ordre du jour/programme*


---

**Jeudi 2 juin****1<sup>re</sup> séance plénière**

9 h 30-13 heures	1	Ouverture de la réunion internationale
	2	Élection des deux présidents
	1	Déclarations liminaires
	3	Adoption de l'ordre du jour de la réunion internationale
	4	Élection des membres du Bureau autres que les présidents
	5	Organisation des travaux
	6	Pouvoirs des représentants à la réunion internationale :
		a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
	7	Débat général

**2<sup>e</sup> séance plénière**

15 heures-18 heures	7	Débat général
---------------------	---	---------------

**Dialogue de haut niveau**

15 heures-18 heures	8	Dialogue de haut niveau 1 : Réfléchir au besoin urgent d'agir en faveur d'une planète saine et de la prospérité de toutes et de tous
---------------------	---	--

**Vendredi 3 juin****3<sup>e</sup> séance plénière**

10 heures-13 heures	7	Débat général
---------------------	---	---------------

**Dialogue de haut niveau**

10 heures-13 heures	8	Dialogue de haut niveau 2 : Parvenir à un relèvement durable et inclusif après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
---------------------	---	--

**Dialogue de haut niveau**

15 heures-18 heures	8	Dialogue de haut niveau 3 : Accélérer la mise en œuvre du volet environnemental du développement durable dans le cadre de la décennie d'action et de réalisations en faveur des objectifs de développement durable
---------------------	---	--

*Date et heure*

*Point de l'ordre du jour/programme*

---

**4<sup>e</sup> séance plénière**

15 heures-19 heures	7	Débat général
	6	Pouvoirs des représentants à la réunion internationale :
		b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
	9	Document final de la réunion internationale
	10	Adoption du rapport de la réunion internationale
	11	Clôture de la réunion internationale

---